



Maison des jeunes et de la Culture de Fontaines Saint-Martin **Résolutions présentées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2022**

Résolution n°1 :

L'Assemblée générale approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Général 2020/2021

Résolution 2 :

L'Assemblée générale approuve le Rapport Moral.

Résolution 3 :

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'Administration, reconnaît une gestion conforme aux obligations, avec décharge des responsabilités et vote le « quitus » aux administrateurs.

Résolution 4 :

L'Assemblée Général décide d'affecter l'excédent de 5009 euros au fonds propres de la MJC.

Résolution 5 :

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'orientation.

Résolution 6

L'Assemblée Générale approuve les budgets prévisionnels.

Résolution 7 :

L'Assemblée Générale vote pour l'élection des membres du Conseil d'administration – liste présentée le 29 janvier 2022